

Pays : Éthiopie (date : 3 mars 2025)

Pièce justificative exigée (délivrée/certifiée par un médecin ou une autorité sanitaire)	Restrictions (qualitatives et/ou quantitatives)	Autorité nationale compétente (à contacter pour plus de renseignements)
<p>a) Ordonnance médicale valide <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>b) Certificat médical approuvé par les autorités sanitaires du pays de résidence <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>c) Certificat délivré par les autorités sanitaires du pays de destination <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>d) Présentation de l'original de l'ordonnance au service des douanes du pays de destination <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>e) Autres types de justificatif ; si oui, veuillez indiquer <input checked="" type="checkbox"/></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Preuve du renouvellement de l'ordonnance ➤ Justification de la nécessité du médicament ➤ Dossier médical à jour du patient ou de la patiente, délivré par un établissement de santé agréé ➤ L'ordonnance doit être en anglais 	<p>Jours / Quantités/Doses La quantité autorisée est celle qui correspond à 90 jours de traitement</p> <p>Stupéfiants <input type="text" value="3 MOIS maximum"/></p> <p>Substances psychotropes <input type="text" value="3 MOIS maximum"/></p> <p>Liste de substances interdites ; si oui, veuillez préciser : L'importation de stupéfiants inscrits au Tableau IV de la Convention de 1961 est interdite</p> <p>Autres informations : _____</p>	<p>Nom : Agence éthiopienne de l'alimentation et du médicament</p> <p>Adresse : Africa Avenue, near Wolosefer, Kirkos sub city, 02/03 kebele, 02; Heures d'ouverture : lundi-vendredi, 8 h 30-17 h 30</p> <p>Tel.: +25111-5-524122, +251 911130801</p> <p>Fax.: + 251115521392, +25111552411</p> <p>e-mail: contactefda@efda.gov.et, oliicoo@gmail.com</p>